

1.2. Prescriptions de clauses spécifiques

Dans les établissements, le responsable des achats complétera en fonction des besoins le descriptif de l'équipement souhaité à l'aide des prescriptions adhoc.

1.2.1. Marmite

- Présence d'un panneau frontal qui sera d'un démontage aisé sans dépose des robinets et accessoires.
- Le robinet de vidange doit être facilement démontable pour le nettoyage.
- Prévoir un caniveau (avec grille) sous la douche de cuisson raccordé à l'égout. Prévoir un système d'entonnoir permettant de récolter les eaux de cuisson et ce afin d'éviter les éclaboussures.
- Les bords de la marmite seront relevés évitant les débordements au sol. Ceux-ci formeront une gouttière en pente vers une évacuation.
- Couvercle en inox 15/10 mm d'épaisseur (au moins), équilibrés en tout point d'ouverture et muni d'une poignée de manœuvre.
- La partie inférieure de l'ensemble est disposée à au moins 15 cm du niveau du sol pour permettre un nettoyage aisé du sol de la cuisine. Les pieds doivent être réglables.
- La cuve du bain-marie doit être isolée efficacement. Si l'isolant est de la laine de verre (ou de la laine de roche), il doit être enfermé dans une enveloppe étanche ne permettant pas la dissémination des fibres.
- Pressostat réglable régulant la pression dans la double enveloppe (0,3 bar).
- Le surchauffeur du bain-marie sera disposé en dessous de la cuve. Il sera équipé d'un dispositif de remplissage automatique, d'un robinet de niveau d'eau, d'un robinet permettant sa vidange complète, d'un système permettant de vérifier visuellement le niveau d'eau.
- Chauffage assuré par thermoplongeur en inox, résistance blindée alimenté par contacteur.
- Thermostat de sécurité en cas de chauffe à sec ; enclenchement manuel non accessible au personnel.
- Présence d'un groupe de sécurité, d'une sonde contre les manques d'eau.
- Un jeu de bouton de commande de rechange sera fourni par marmite. Ce poste concerne tout bouton, manette, etc...comportant des matières synthétiques.